



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois

N° 73

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29 **SEPTEMBRE 2008**

LE MOT DU MAIRE

Nous avons tous reçus les feuilles d'impositions locales. A leur lecture, vous avez pu constater que les taux de la colonne Syndicats de Communes ont explosé.

Depuis plusieurs années, je n'ai de cesse d'écrire dans ce bulletin d'information que les politiques de restrictions budgétaires de l'ÉTAT allaient inéluctablement peser sur les impôts locaux. A force de supprimer des postes de fonctionnaires qui travaillaient quasiment gratuitement auprès des communes, il a fallu que celles-ci compensent ces compétences qu'elles n'ont plus à leur service, soit en recrutant du personnel supplémentaire, soit en faisant appel à des bureaux d'études privés qui leur coûtent nécessairement plus cher.

C'est le cas en matière d'urbanisme, de travaux routiers, forestiers, qui relevaient à l'époque de la DDE, la DDA, l'ONF...

En matière d'Éducation Nationale, c'est pareil : en réduisant le nombre d'enseignants, on augmente les effectifs par classe et on demande aux communes de mettre en place du personnel communal pour aider les professeurs des écoles à gérer leurs classes, voire pour leur permettre de mettre en place des ateliers spécifiques, tels que l'informatique, par exemple, ou le sport. Notre société a aussi évolué. Chaque école primaire doit maintenant avoir un CLAE (Centre de Loisirs Adapté à l'Enfant, cantine et garderie scolaire) et en plus un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) pour prendre en charge les enfants les mercredis, les petites et grandes vacances ainsi que avant et après l'école.

Les inondations de 1999 sont aussi passées par là. On nous a demandé de réaliser des travaux jusqu'en 2013, pour 5 millions d'euros sur le territoire Minervois. Cela fait également trois ans que l'État n'attribue plus de subvention d'équipement au Syndicat de Voirie.

Alors comment prendre en charge tous ces nouveaux problèmes ?

Ne plus faire d'efforts en faveur de nos enfants, ne plus faire d'efforts au niveau de notre voirie communale ?

Nous avons fait le choix de continuer et nous nous sommes regroupés en syndicats de Communes pour faire face à ces charges nouvelles qui sont arrivées en même temps. Là, gros problème ! Les syndicats ne rentrent pas dans les aides en fonctionnement que verse l'État aux structures à fiscalité propres (Communautés Urbaines, d'Agglomérations ou de Communes). Leur seul moyen de financement, c'est l'impôt local qui est plus injuste que l'impôt sur le revenu, car il ne tient pas compte du niveau de ressource de chaque ménage. Vous constatez donc que ces transferts de charges de l'État qui étaient auparavant (en partie) financés par l'impôt sur le revenu, le sont maintenant par l'impôt local qui, lui, se calcule sur le patrimoine immobilier. Il y a là aggravation de l'injustice fiscale.

Il y a aussi une conséquence locale à cette augmentation des

impôts. C'est la mésentente communautaire qui dure depuis 2 ou 3 ans. Car nous avons une Communauté de communes qui aurait pu prendre en charge ces compétences mais elle ne l'a pas fait car aucune majorité n'a été suffisante pour valider la nécessaire modification de ses statuts. C'est la Communauté de communes qui aurait dû absorber ces nouvelles dépenses et non pas de nouveaux syndicats. Elle aurait ainsi pu accéder à davantage de Dotation Globale de Fonctionnement que verse l'État, elle aurait pu faire du développement économique qui aurait généré des recettes nouvelles et, surtout, elle aurait pu bénéficier du dynamisme démographique qui lui aussi génère des produits fiscaux supplémentaires chaque année. Nous nous trouvons ainsi dans une situation paradoxale qui est celle-ci : la Communauté de communes, par ses moyens actuels et futurs, peut et pourra mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre des politiques territoriales, et on est obligé d'augmenter les impôts par le biais de syndicats parce qu'il y a une mésentente entre élus. Le perdant dans l'histoire, c'est toujours le contribuable.

Comme vous le savez, je suis Président de la Communauté des Communes depuis les dernières élections. Je n'accepte plus cette situation complètement aberrante. C'est pour cela que j'ai enclenché une réforme des statuts, afin de donner les moyens à la CdC de gommer toutes ces lacunes. Nous devons aboutir à la concrétisation d'un pacte territorial de développement et d'aménagement du territoire, scellé par un pacte financier. A ce sujet, une étude prospective financière nous a été rendue le 23 septembre dernier.

Cette réforme globale sera proposée au vote du Conseil communautaire en octobre et ensuite pourra être soumise aux votes des conseils municipaux avant la fin de l'année.

J'espère qu'il y aura une prise de conscience et donc de responsabilité de tous les élus, afin de sortir de cette situation dont les principales victimes sont les contribuables ! Nous avons besoin de nouvelles crèches, de nouvelles structures d'accueil de l'enfance...

J'ai besoin de vous toutes et vous tous, élu(es) et citoyens (nes) pour que notre territoire sorte du tunnel.

Il sera ensuite toujours temps de penser à tel ou tel regroupement territorial. Celui-ci est inéluctable. Mais quand on est responsable, on commence par mettre de l'ordre chez soi avant d'évoluer.

Bien à vous, Alain Fabre.

OPÉRATION BRIOCHES

Les samedi 11 et dimanche 12 octobre 2008, la traditionnelle "Opération brioches" sera organisée par le CCAS, en faveur de l'Association Familiale d'Aide aux Infirmes Mentaux de l'Aude. Nul doute que cette année encore vous serez nombreux à aider l'association en achetant une brioche, au stand devant le Recantou

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 11 septembre 2008, le Conseil municipal a pris les principales décisions suivantes :

• **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois :** Le projet de modifications d'un certain nombre d'articles des statuts de la Communauté de Communes est approuvé. Ces modifications visent essentiellement à donner à la Communauté plus de délégations, afin d'avoir une meilleure efficacité, dans les domaines du développement économique et des actions sociales.

• **Transfert des compétences de la Régie Municipale des Eaux de Bize au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Minervois :** À compter du 1^{er} janvier 2009, toutes les compétences en matière d'eaux et d'assainissement assurées par la Régie Municipale des eaux de Bize, seront transférées au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Minervois, composé des communes d'Argeliers, Bize et Ginestas et présidé par Patrick Resplandy. Le transfert entraîne donc la disparition de la Régie Municipale des Eaux. Ce syndicat assurait déjà l'approvisionnement en eau jusqu'à la sortie du réservoir situé dans le Pech.

• **Acquisition d'une parcelle au lieu dit Les Mouleyres :** Afin de régulariser l'emprise de la piste forestière dite de l'École de la Forêt et du Trou Noir, une parcelle en lande de 6,7 ares appartenant à une personne domiciliée à Villemoustaussou, sera acquise au prix de 670 euros.

19 MARS, JOURNÉE DU SOUVENIR ET DU RECUEILLEMENT

Une motion, présentée par une association nationale d'anciens combattants, demandant que la journée du 19 mars (anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie) soit déclarée journée nationale, non chômée, du souvenir et du recueillement est adoptée.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2008 inclus. Les inscriptions déposées en 2008 et retenues, permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2009.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription. Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2009 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2008, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires en mairie.

EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...

• **Enlèvement des encombrants :** Les administrés qui ont des besoins d'enlèvement d'encombrants, doivent le signaler à la Mairie qui organisera une matinée de relève.

• **La réfection de chemins, en particulier près de la Tour de Boussecos, est effectuée par le service technique.**

• **Une structure équipée de toutes les commodités (WC, douche, coin cuisine) a été installé près des ateliers et mis à disposition du service technique.**

• **Bois de chauffage :** Les personnes qui désirent du bois peuvent se servir dans les bois communaux. Sont concernés les bois morts, sur pied ou tombés. Une démarche préalable est à effectuer auprès de la Mairie, afin de vérifier si les parcelles sont bien sur le terrain communal.

ZAC DES FOURNIES :

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

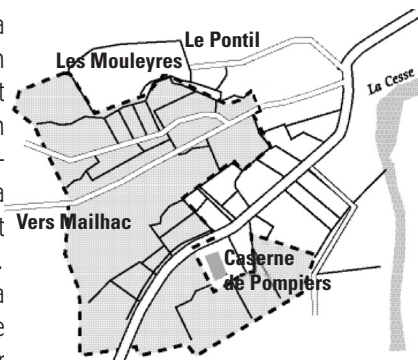
Le BIM de septembre 2007 a annoncé le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) à vocation d'habitations à l'entrée du village de part et d'autre de la route de Mailhac, aux lieux dit les Fournies et les Mouleyres.

Les ZAC sont des zones à l'intérieur desquelles une Commune décide de réaliser

ou de faire réaliser par un aménageur privé, l'aménagement et l'équipement des terrains. Les terrains sont en principe acquis par l'aménageur. Le fait d'avoir recours à un aménageur privé présente l'avantage pour la Commune de réaliser l'opération quasiment sans frais. C'est cette solution qui devrait être probablement choisie pour la ZAC des Fournies.

Par délibération du 12 juillet 2007, le Conseil Municipal a délimité le périmètre de la ZAC qui a une superficie d'environ 15 hectares. Suivant la procédure de réalisation d'une ZAC, la Commune a fait établir par un architecte urbaniste un dossier de présentation de la ZAC envisagée. Le dossier sera mis à disposition du public, à la mairie, avec un registre pour recueillir les observations et suggestions, du 20 octobre au 23 décembre 2008, pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie au public : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 18h30.

L'aménageur privé sera choisi dans quelques mois sur appel d'offres.



INFORMATION À TOUTE PERSONNE DE 50 ANS ET PLUS.

«PAC EURÉKA» est un programme efficace et divertissant pour améliorer sa mémoire. Proposé par la M.S.A., cet atelier se déroule en 15 séances. Afin d'envisager sa mise en place sur la commune, nous vous demandons de vous faire connaître, soit en mairie, soit auprès de Claude Franc (Recantou), soit auprès de Jackie Poincet (déléguée du CCAS). Un dépliant d'information est à votre disposition en mairie.



• La RME a effectué dernièrement des interventions au Tour de Ville et Chemin de Saint-Michel : notamment des remplacements sur le réseau de tuyaux en plomb et des déplacements de compteurs, jusque-là installés à l'intérieur des propriétés. Des vannes ont été changées, route d'Agel.

Certaines interventions d'urgence ont nécessité un travail de nuit.

• **Un nouvel agent :** Damien Quesada vient d'être recruté en contrat aidé (CAE) d'un an pour renforcer les effectifs, du fait de la charge de travail importante.

• **Le service des eaux à Bize a pour attributions, notamment, le suivi de la station d'épuration (nettoyage des bassins, entretien et contrôle du traitement de l'eau usée), le nettoyage quotidien des postes de relevage sur le réseau d'assainissement, ainsi que la maintenance du réseau d'eau potable, y compris le forage des 4 chemins à Cabezac. Tout ceci rentre à présent dans les compétences du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Sud Minervois.**